

SEANCE DU JEUDI 15 JANVIER 2009

2009-01

PRESIDENT : M. François de MAZIERES, Maire**Sont présents :***Groupe Liste d'Union pour un nouveau souffle pour Versailles*

Mme DUCHENE, M. NOURISSIER, Mme de CREPY, M. VOITELLIER, Mme BEBIN, M. BANCAL, Mme GRAS, M. BERNOT, Mme CHAGNAUD, M. FRESNEL, Mme ORDAS, Mme BOELLE, M. BELLAMY (Sauf délibération n°2009.01.09), Mme PIGANEAU, Adjoints.

M. MERCIER, Mme BOURGOUIN-LABRO, Mme SCHMIT, M. LEVRIER, Mme BADARANI, M. PAIN, Mme HATTRY, M. LINQUIER, Mme BOURACHOT-ROUCAYROL, M. HOLTZER (Sauf délibérations n°2009.01.01 et 02, pouvoir à M. Bancal), Mme BOUQUET, M. TENENBAUM, M. FLEURY, Mme ROUCHER, M. LAMBERT, Mme de la FERTÉ, M. LEBIGRE (Sauf délibération n°2009.01.01), Mme PERREAUX, Mme PÉRILLON, M. LEFEVRE, Mme SENERS, Mme MELLOR, M. BARTHALON (Sauf délibérations n°2009.01.01 et 02), Mme GIRAUD,

Groupe Versailles Autrement – La Gauche Unie

Mme NICOLAS, M. CASANOVA, Mme PILLARD, M. DEFRANCE (Sauf délibérations n°2009.01.01, 02 et 03), Mme LEGUE, M. LOBBE,

Groupe Union pour le Renouveau de Versailles

M. de LESQUEN, Mme LEHERISSEL, M. AUDIBERT

Absents excusés :

M. SAPORTA a donné pouvoir à M. FRESNEL
 M. DELAPORTE a donné pouvoir à Mme de CREPY
 M. CHAUCHE a donné pouvoir à M. NOURISSIER
 Mme RIGAUD-JURÉ
 M. MASSON

Secrétaire : François-Xavier Bellamy

M. le Maire :

En ouvrant cette séance, je tiens à vous renouveler à tous mes vœux de bonne année et à les présenter aux Versaillais venus assister à notre séance.

**COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire en
application de l'article L 2122.22 du Code général des
collectivités territoriales (délibération du 21 mars 2008)**

DATES	N°	OBJET
5 décembre 2008	2008/337	Animation jeux aux centres de loisirs maternel et primaire Dunoyer de Ségonzac et Village de Montreuil dans le cadre de la journée des droits de l'enfant
9 décembre 2008	2008/338	Contrat avec l'association "Spectacles pour enfants Berlingot" pour une représentation à la maison de quartier de Montreuil-Près aux Bois
9 décembre 2008	2008/339	Contrat avec l'association "Sans Relâche" pour un spectacle à la maison de quartier de Montreuil-Près aux Bois
10 décembre 2008	2008/340	Ateliers de peinture à l'encre de Chine pour les élèves de l'école élémentaire Pierre Corneille
10 décembre 2008	2008/341	Mission d'assistance à la négociation dans le cadre de l'expertise technique, financière et juridique du réseau de chauffage urbain - Marché négocié complémentaire conclu avec le groupement Envinergie/BBJ Environnement/Finance Consult/SCP Sartorio et associés
10 décembre 2008	2008/342	Traitement des déchets sableux - Marché à procédure adaptée conclu avec la société ECOPUR
10 décembre 2008	2008/343	Spectacle pour les élèves de la maternelle Dunoyer de Ségonzac
12 décembre 2008	2008/344	Convention de collaboration avec "La compagnie de la reine" pour une animation destinée aux enfants de la maison de quartier Clagny-Glatigny
12 décembre 2008	2008/345	Convention avec Ti-Art Compagnie pour une représentation de la chorale "Chants du Monde" à la maison de quartier de Clagny-Glatigny
12 décembre 2008	2008/346	Contrat avec Apma-Musique pour un spectacle musical à la maison de quartier de Clagny-Glatigny

16 décembre 2008	2008/347	Vérifications périodiques de conformité des installations électriques, des appareils de levage, ascenseurs et monte-charge, des systèmes de sécurité incendie, des bâtiments et engins communaux et du CCAS - Marché à procédure adaptée passé avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION IDF
22 décembre 2008	2008/349	Contrat relatif à la fourniture de gaz pour la crèche du jeu de l'Oie conclu avec GDF
22 décembre 2008	2008/350	Contrat relatif à la conception et la réalisation d'une nouvelle maquette pour le guide pratique de la ville de Versailles conclu avec HERMES COMMUNICATION

La décision n°2008/348 est annulée.

M. le Maire :

Y a-t-il des observations sur ces décisions ?

En l'absence d'observation, le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2008**

M. le Maire :

Avez-vous des observations ?

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2009.01.01

Prise en charge des frais engagés au titre du mandat spécial pour se rendre à Verdun

M. BERNOT :

Les 10 et 11 novembre 2008, un séjour a été organisé avec une classe du collège Rameau de Versailles pour visiter le site du champ de bataille de Verdun. Ils étaient accompagnés par nos collègues, Mme BADARANI et M. MERCIER. Ce voyage s'inscrivait dans le cadre des manifestations organisées par la Ville pour la célébration du 90^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918. Dans ce cadre, nous avons établi un partenariat avec le Conseil général de la Meuse. Les élèves versaillais ont été accueillis dans les familles des collégiens de Clermont-en-Argonnes, et les choses se sont très bien passées. Nous allons recevoir en retour les 5 et 6 juin prochain, dans des familles, les collégiens de Clermont-en-Argonnes.

Pour l'heure, il s'agit de couvrir les dépenses de nos collègues. Je vous rassure sur leur montant : le total s'élève à peine à 250 euros avec les frais des deux chauffeurs de car. Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du conseil municipal sont appelés à effectuer des déplacements

tant en Métropole qu'Outre-mer ou à l'Étranger, soit dans le cadre d'un mandat spécial, soit pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la ville de Versailles ès qualités. Ces déplacements ouvrent droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement en application des articles L.2123-18 et 18-1, R.2123-22-1 à 3 du code général des collectivités territoriales.

Les membres du conseil municipal, qui ont participé à la mise en œuvre de ce projet, Mme Linda BADARANI et M. Arnaud MERCIER, ont également fait ce déplacement les 10 et 11 novembre 2008, avec deux chauffeurs de car de la SAVAC.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide la prise en charge des frais engagés par Mme Linda BADARANI, M. Arnaud MERCIER, conseillers municipaux, au titre du mandat spécial donné, lors de leur déplacement les 10 et 11 novembre 2008 à Verdun, ainsi que des deux chauffeurs de la SAVAC.

Avis favorable des commissions concernées.

M. de LESQUEN :

Il me semblait que nous avions donné une délégation générale au maire pour ce genre de choses afin que, *De minimis non curat praetor*, le conseil municipal ne se perde pas dans les détails.

M. le Maire :

Je comprends parfaitement votre observation, mais Mme MASSIAS insiste pour que ce genre de délibération soit voté systématiquement. Mais effectivement, on peut se dire que c'est du temps passé à des choses extrêmement peu importantes.

M. de LESQUEN :

Cela étant, mon observation ne porte que sur l'aspect financier car il va de soi que la commémoration de l'armistice à Verdun est extrêmement importante et méritait qu'on l'évoque.

M. le Maire :

Tout à fait. J'en profite pour remercier encore Michel BERNOT pour tout le travail qu'il a accompli dans le cadre de cette célébration importante.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2009.01.02

Exercice 2008 – Budget annexe du service de l'assainissement - Décision modificative n° 1.

M. NOURISSIER :

Le 18 décembre, nous avons voté le budget annexe de l'assainissement. Mais comme la loi le permet, nous pouvons ajuster en janvier le budget de l'année précédente.

La décision modificative n° 1 (DM1) pour 2008 du budget annexe du service de l'assainissement enregistre les dernières inscriptions de dépenses et recettes de l'exercice. Les ajustements proposés, prévus par l'instruction budgétaire et comptable des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement (M49) mise à jour au 1^{er} janvier 2008, concernent :

- une correction de l'excédent d'investissement brut constaté à la clôture de l'exercice 2007 liée à l'application de la nouvelle procédure de rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) en fin d'exercice (- 754,04 €).
- la comptabilisation des travaux d'équipement 2008 effectués en régie municipale, par le basculement des dépenses de la section d'exploitation (charges de personnel et fournitures) vers la section d'investissement (71 500 €). Cette procédure, également pratiquée en comptabilité privée sous le vocable « production immobilisée » permet de rendre une partie de ces dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA, ceci conformément aux modalités d'application fixées par la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2001.
- le transfert des frais d'études et d'insertion (natures 203) sur les comptes de travaux (natures 23), dans la mesure où ils sont suivis de réalisation, (14 530 €). Il s'agit d'écritures de dépenses et de recettes d'investissement, d'égal montant.

L'équilibre général de cette décision est obtenu par un ajustement du virement complémentaire de 72 254,04 € de la section d'exploitation vers la section d'investissement.

Le détail de ces propositions figure dans le tableau joint.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *adopte la décision modificative n° 1 au budget annexe du service de l'assainissement pour 2008 ;*
- 2) *précise que les crédits sont votés par chapitre ;*
- 3) *arrête les balances aux chiffres suivants :*

**EXERCICE 2008 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

SECTION D'EXPLOITATION

Imputations			Objet de la demande	Dépenses	Recettes
66	66112	2320	Opérations réelles Intérêts - rattachement des ICNE	- 754,04	
042	722	4110	Opérations d'ordre Travaux en régie Production immobilisée - immobilisations corporelles		71 500,00
006	023	4110	Virement à la section d'investissement Ajustement (contrepartie en recettes d'investissement sur le compte 021)	72 254,04	
TOTAUX				71 500,00	71 500,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputations			Objet de la demande	Dépenses	Recettes
001	001	4110	Résultat de clôture 2007 Correction de l'excédent d'investissement brut constaté à la clôture de l'exercice 2007, liée aux nouvelles mesures réglementaires imposées par la nomenclature M49 mise à jour au 1er janvier 2008, pour le traitement des intérêts courus non échus sur emprunts		- 754,04
041	2031	4110	Opérations d'ordre Transfert des frais d'études et d'insertion Transfert des frais d'études		8 970,00
041	2033	4110	Transfert des frais d'insertion		5 560,00
041	2315	4110	Comptes de travaux	14 530,00	
040	2315	200702 4110	Travaux en régie Installations, matériel et outillage techniques : boulevard de Lesseps	23 330,00	
040	2315	4110	Installations, matériel et outillage techniques : rue de Marly	33 320,00	
040	2315	200862 4110	Installations, matériel et outillage techniques : avenue de Sceaux	14 850,00	
005	021	4110	Virement de la section d'exploitation Ajustement (contrepartie en dépenses d'exploitation sur le compte 023)		72 254,04
TOTAUX				86 030,00	86 030,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	71 500,00	71 500,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		71 500,00	71 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	86 030,00	86 784,04
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		-754,04
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		86 030,00	86 030,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	157 530,00	157 530,00
------------------------	-------------------	-------------------

Avis favorable des commissions concernées.

M. de LESQUEN :

Sur le sujet lui-même, je n'ai pas grand chose à dire. Mais cela me fait penser que, jusqu'à présent, on n'immobilise pas les dépenses d'investissement faites en régie par la Ville pour le budget de la Ville elle-même. Cela devrait se faire, ce qui permettrait d'alléger comptablement la charge à demander à l'impôt pour équilibrer le budget. J'aurais dû faire cette observation lorsque nous avons débattu du budget principal. Mais cela se prête aussi à faire une observation lorsque nous débattons du compte administratif. Je signale ce point : sauf erreur de ma part, la possibilité de passer en investissement les dépenses de régie n'est utilisée que pour le budget de l'assainissement.

M. NOURISSIER :

Cela a toujours été la pratique à Versailles. C'est effectivement une réflexion que je m'étais faite en arrivant. J'en avais parlé au trésorier payeur général, qui m'avait dit que jusqu'à présente cela avait toujours été pratiqué pour le budget annexe et jamais pour le budget principal. Je dois voir Mme MASSIAS sur un certain nombre de sujets d'ici la fin du mois, et je poserai de nouveau la question. Mais je pense connaître par avance la réponse.

M. de LESQUEN :

Mais ce n'est pas une décision qui revient à Mme MASSIAS, elle revient au conseil municipal. Et c'est une possibilité prévue par l'instruction comptable M 14.

M. NOURISSIER :

Il faudrait que je relise l'instruction comptable M 14. Il existe effectivement la possibilité de le faire. Pour l'instant, la Ville n'y a jamais vu intérêt. Notre but n'est pas d'échapper à l'impôt, c'est de parvenir à une présentation comptable la plus proche de la réalité. Il faudra voir si ce type de présentation amène quelque chose ou pas.

M. de LESQUEN :

Cela amène à présenter un contenu sincère, puisque les immobilisations sont intégralement constatées au lieu de considérer comme dépenses de fonctionnement ce qui est immobilisé.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2009.01.03**Subventions aux associations et autres organismes pour 2009****M. le Maire :**

Il s'agit d'une délibération importante, puisque nous allons voter des subventions pour environ 200 associations. Le monde associatif, très développé, fait partie de l'âme de Versailles. Et toutes ces associations, par leur travail, permettent aussi de faire beaucoup d'économies puisque ce sont essentiellement des bénévoles qui sont à l'écoute de nos concitoyens. Ces subventions ne concernent évidemment pas toutes les associations, puisqu'il y a 800 associations à Versailles, qui, toutes effectuent un travail de grande qualité.

La ville de Versailles a été saisie de demandes de subvention de la part d'associations et d'autres organismes intervenant dans différents domaines.

Après examen des dossiers et dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2009, je vous propose la répartition ci-jointe.

Il vous est rappelé que le seuil fixé par délibération du 16 décembre 2004, à partir duquel il est demandé aux associations et autres organismes bénéficiant d'une aide financière de passer une convention de partenariat avec la Ville, a été fixé à 4 000 €

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide d'attribuer les subventions, jointes en annexe, à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 2009, pour le budget principal et le budget annexe de l'assainissement.*
- 2) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations et organismes auxquels il est alloué une subvention égale ou supérieure à 4 000 €.*

Avis favorable des commissions concernées.

Je vous propose de passer aux questions, auxquelles nous essaierons de répondre avec les adjoints.

M. de LESQUEN :

J'ai posé des questions en commission, mais je voudrais revenir sur quelques observations.

D'abord, comme vous l'avez dit, Versailles peut s'enorgueillir de posséder un tissu associatif particulièrement riche et beaucoup de gens qui militent, souvent bénévolement pour la plupart, avec un grand dévouement, il est donc logique que la Ville subventionne beaucoup d'associations.

Sur un plan général, par rapport à 2008, et donc par rapport à 2007, puisque 2008 reconduisait 2007, les modifications sont très légères. On est dans la reconduction, et cela ne ressemble guère à la rupture qu'on pouvait attendre. Je sais bien qu'il est toujours très difficile de remettre en cause une subvention. Il y a une exception méritoire, dans le secteur jeunesse, avec une remise à plat des subventions en fonction des adhérents. Cela me paraît juste et il faudrait prendre cet exemple – sans citer un adjoint plutôt que les autres – pour recalibrer les subventions en fonction des besoins.

Dans le détail, je voudrais que le général BERNOT nous donne quelques explications sur l'augmentation de la subvention au comité d'entente des associations d'anciens combattants. J'ai deux observations à ce sujet. D'abord, pour moi l'année exceptionnelle, c'était 2008 avec le 90^{ème} anniversaire du 11 novembre, même si l'on n'a pas consolidé les subventions exceptionnelles. Mais même en additionnant les 1 110 euros de subvention exceptionnelle, on arrive à 6 110 euros, au lieu de 8 000 euros. Et je renouvelle ma question : est-ce que ce comité d'entente qui, dans la pratique, semble être un comité de mésentente, a réussi à régler ses problèmes internes et faut-il vraiment passer par l'intermédiaire de cette holding pour distribuer les subventions de la Ville ?

Si vous le permettez, je passe la parole à Anne LEHERISSEL qui voulait faire une intervention sur la coopération décentralisée.

Mme LEHERISSEL :

Les subventions accordées dans ce cadre, grâce à l'argent de nos concitoyens, sont consommées très loin de Versailles et le retour sur le travail que font ces associations est difficile à évaluer. Je trouve intéressant d'essayer de rendre l'activité de ces associations à distance plus concrète pour les Versaillais.

M. de LESQUEN :

En ce qui concerne maintenant les activités culturelles, j'ai deux observations. On me dit que le théâtre des deux rives n'a pas demandé plus que ce qui lui est donné. *Nec ultra petitur*, mais quand même on reconnaîtra que ce théâtre des deux rives coûte moins cher à la Ville que le théâtre Montansier. Or, sa qualité est reconnue. Peut-être faudrait-il exploiter mieux cette ressource culturelle

de Versailles.

En second lieu, et le général BERNOT est sans doute d'accord avec moi, s'agissant de l'académie du spectacle équestre, je ne reviendrai pas sur le fait que son directeur bien connu est un homme qui a un caractère affirmé, au point qu'il a cassé le mobilier du directeur des affaires culturelles au ministère et a défrayé la chronique. Mais je ne suis pas sûr qu'il soit bon, juste et nécessaire de continuer à financer à fonds perdus cette académie du spectacle équestre. C'est une subvention de fonctionnement d'équilibre qui n'a pas de contrepartie et j'ai observé que dans la commission des affaires culturelles dont je fais partie, il n'y avait guère d'avocat pour défendre cette subvention. Cela figure, je pense, dans le procès-verbal de la commission. Je vous fais donc part des réserves qui ne sont pas seulement celles de notre petit groupe de trois personnes, mais sont assez généralement partagées dans ce conseil municipal.

Mme NICOLAS :

Sur cette question de BARTABAS, Pour une fois, notre position et celle de M. de LESQUEN se rejoignent. Nous nous posons la même question.

M. de LESQUEN :

Je m'en réjouis.

Mme NICOLAS :

Moi pas.

Sous la mandature précédente, on lui a déjà attribué un certain nombre de crédits. On en a parlé en commission des finances. Mais cela fait beaucoup, et quelle contrepartie en ont les versaillais ? Très peu de spectacles, car il les fait à Aubervilliers.

Par ailleurs, nous avons vu avec beaucoup de plaisir que la subvention de l'école à l'hôpital a doublé. On pourrait dire que ce n'est pas assez, mais c'est déjà bien. Nous avons eu des réponses aux questions que nous avons posées en commission des finances. Mais nous voudrions savoir exactement comment Versailles portage est subventionné. Vous complétez peut-être la réponse.

Nous constatons enfin pour le regretter, qu'il n'y a pas d'augmentations dans le secteur social. C'est pourquoi, sans voter contre, nous nous abstenons.

M. le Maire :

Sur la subvention aux associations militaires, je laisse Michel BERNOT donner les explications.

M. BERNOT :

Monsieur de LESQUEN, l'an dernier vous trouviez que nous n'étions pas assez généreux avec les anciens combattants. Il est vrai que dans le passé, des sommes beaucoup plus importantes avaient été attribuées à ce comité d'entente. Je regarde de très près le budget et ils avaient demandé cette année beaucoup plus d'argent que ce qui leur est alloué. Ceci dit, il est vrai que l'année précédente, nous avons travaillé sur le budget de nos prédécesseurs et ils ont terminé l'année dans des conditions financières serrées. La somme de 8 000 euros correspond à une estimation vraiment correcte de leurs besoins.

Sur le fond, le comité d'entente n'est pas une holding, comme vous le dites. Il a démontré, en réalisant cette très belle exposition de la salle des fêtes, qui est largement l'œuvre des associations qui

en sont membres, avec beaucoup de dévouement. Par ailleurs, dire que c'est un comité de mésentente est excessif. En tout cas le comité d'entente existe depuis la fin de la première guerre mondiale. C'est une institution à Versailles. Notre ville n'est pas un chef-lieu de canton : elle compte 30 à 40 associations de ce type. Je vois mal comment la Ville pourrait subventionner chacune et avoir autant d'interlocuteurs, alors que de toute façon, pour l'organisation des cérémonies patriotiques, nous avons besoin d'une coordination et de personnes qui s'investissent pour organiser les porte-drapeaux et régler tous les détails des cérémonies. En cela, le comité d'entente répond parfaitement à notre attente;

Il est vrai qu'il a fait l'objet de critiques, mais de la part d'une association. Elle l'a quitté, mais j'ai bon espoir qu'elle le rejoigne car ses critiques ont été entendues par le comité d'entente qui a adopté de nouveaux statuts qui viennent d'être déposés à la préfecture. Tout devrait rentrer dans l'ordre.

M. le Maire :

Il faut souligner le rôle important des anciens combattants. A Versailles nous avons beaucoup de cérémonies patriotiques. Grâce à ces associations, les manifestations sont bien organisées et nous avons toujours des porte-drapeaux. La Ville peut d'enorgueillir de disposer d'un réseau qui fonctionne bien. Le comité d'entente a permis de clarifier un certain nombre de choses.

Mme DUCHENE :

J'ai de nouveau la délégation en ce qui concerne la coopération décentralisée. Non que j'attire toute la misère du monde, comme disait Michel ROCARD, mais grâce à la générosité de l'équipe, je suis très touchée d'avoir à nouveau cette délégation.

Je ferai deux observations. Le critère principal d'attribution de subvention à ces associations est que nous accompagnons toujours un versaillais ou un groupe de Versaillais dans leur démarche dans une ONG. Les deux plus importantes associations sont le SIPAR – autrefois Monsieur de LESQUEN me faisait beaucoup de réflexions sur le fait que je devais aimer le Cambodge...

M. de LESQUEN :

C'est pourquoi je dis « Angkor »! (*sourires*)

Mme DUCHENE :

Je confirme et je continue en effet à affirmer que plus la situation est difficile, plus nous devons nous intéresser à ceux qui vivent dans des difficultés bines plus grandes que les nôtres. Le SIPAR est une ONG qui a été créée – Monsieur CASANOVA s'en souvient – par Jacques et Magali PETITMENGIN, qui se sont occupés d'abord d'un réfugié au moment des khmers rouges. Depuis quelques années, leur subvention a augmenté. Mais à travers ces associations, se déroule l'histoire de Versailles par ses habitants. Le SIPAR a été choisi par la succession Antoine de SAINT EXUPERY comme l'ONG devant recevoir le prix de la vente SAINT EXUPERY lors d'une réception qui aura lieu début mars à la mairie. Nous pouvons être fiers de nos concitoyens qui ont lancé cette association à laquelle participent des dizaines de Versaillais – ils étaient même 200 à un moment donné.

Ensuite, l'association Orion est également typique : elle a été créée par Monsieur DUARD, qui, après avoir perdu son épouse, a, avec l'accord de ses enfants, décidé d'aider les Touaregs. Il passe six mois de l'année sur place, propose des ventes privées de bijoux fabriqués par les Touaregs et j'ai pensé qu'il serait bien d'aider une vente privée.

Dans les deux cas, il est question d'éducation : l'objet du SIPAR est d'avoir une bibliothèque par école, et Orion d'installer une bibliothèque avec parité garçons/filles.

M. le Maire :

Il est bon que Versailles aide ces pays. Nous avons adopté comme principe d'y consacrer chaque année 15 000 à 20 000 euros, pour que ce soit une action récurrente. Les difficultés économiques sont à notre porte, et nous ne pouvons guère faire plus, mais il faut le faire. Ensuite, Madame DUCHENE voit avec les présidents d'association et Monsieur MASSON comment répartir au mieux ce montant.

Sur les subventions culturelles, avant de passer la parole à Madame de CREPY, je répondrai sur Bartabas. Vous avez raison de poser cette question. Moi-même je me la suis posée, car c'est une subvention importante de 25 000 euros. Deux éléments m'ont conduit à la proposer. D'abord, n'oublions pas que Bartabas constitue un élément de dynamisme économique et l'office du tourisme nous a confirmé que Bartabas était très important pour le tourisme aujourd'hui. On le perçoit mal, mais c'est un élément qui justifie la subvention. En second lieu, Versailles bénéficie de la notoriété de quelqu'un qui est très connu y compris à l'étranger. Actuellement, le département donne chaque année 75 000 euros de subvention et la Région a augmenté la sienne à ce niveau. La Ville, collectivité territoriale qui accueille l'académie et en bénéficie serait totalement en décalage et ce serait difficile à porter pour notre image. C'est un peu la même chose que pour le centre de musique baroque : en tant qu'adjoint à la culture, j'ai toujours défendu cette subvention car il y va de notre image et Versailles doit défendre son rang. Qu'on aime ou pas le travail de l'académie équestre, que personnellement je trouve quand même remarquable, on se doit de défendre ce qui, pour l'extérieur, est un symbole de Versailles.

Mais Madame de CREPY va vous donner quelques détails sur ce que l'académie équestre a prévu de faire avec la ville de Versailles en 2009 car, vous avez raison, il faut aussi que le retour soit immédiat.

Mme de CREPY :

Je vous cite d'abord quelques chiffres qui m'ont été fournis par l'office du tourisme. Il nous confirme que les gens qui s'intéressent à Versailles posent, à égalité, des questions sur le Château et sur Bartabas. Nous, Versaillais, pensons toujours au Château comme à notre seul fleuron, mais Bartabas en est un autre. 60 000 personnes assistent à ses spectacles, surtout ceux de l'été, plutôt que les matinales. 600 personnes demandent directement à l'office du tourisme d'avoir des places pour Bartabas, sans compter les retombées indirectes. S'agissant du budget, la DRAC, dont l'État, a versé 175 000 euros en 2008 et reconduit sa subvention pour 2009. Les autres ont été mentionnées par M. le Maire.

En ce qui concerne la convention qui nous lie à Bartabas, effectivement, la vraie question est de savoir en quoi cela intéresse directement les Versaillais et quelles sont les contreparties. Pour 2008, je rappelle que Bartabas a proposé la visite des écuries. Je signale aussi le partenariat avec le club Versailles Budo, qui est un club de sabre : ses membres ont été intégrés au spectacle « les juments de la nuit », dans les fêtes de nuit. Il y a également la possibilité de s'entraîner dans le manège de Bartabas; Pour 2009, ayant bien conscience de l'importance de cette question, j'ai demandé à l'académie équestre d'avoir des retombées plus visibles pour les Versaillais. Ils nous proposent de renforcer les visites des écuries, avec des visites pédagogiques ; de renforcer le partenariat avec l'école du paysage et surtout d'élaborer des outils pédagogiques pour l'accueil du jeune public des écoles et d'autres contreparties. En ce qui nous concerne, ce sont les termes de la convention qui importent, et surtout la possibilité de pouvoir suivre ces contreparties à la subvention au cours du temps

M. CASANOVA :

Nous soutiendrons cette démarche, en raison de la qualité de Bartabas et puisque ce qui manquait, c'est-à-dire ce partenariat, en particulier pour les écoles, est prévu. Nous partageons votre opinion sur le centre de musique baroque, même si ce n'est pas la même chose, pour ce qu'il apporte à

la nation et à Versailles, y compris avec ses maîtrises.

M. le Maire :

Je faisais une comparaison uniquement en ce qui concerne la renommée de Versailles.

Le théâtre des Deux rives, qui allie professionnels et amateurs, fonctionne très bien et accomplit un travail de qualité. Depuis des années, ces acteurs ont beaucoup travaillé dans le cadre du mois Molière depuis sa première édition. Cette alliance difficile entre amateurs et professionnels est réussie grâce au directeur. Leur fonctionnement leur permet d'avoir des dépenses réduites, et c'est pour cela que la subvention proposée est faible. Mais elle correspond à leur demande. De plus, ils s'intéressent au répertoire classique et il est toujours bon d'avoir des spectacles à prix modique pour le répertoire classique. Je suis heureux que vous m'ayez donné l'occasion de rappeler le travail du théâtre des deux rives.

Nous avons essayé de répondre sur Bartabas. L'école à l'hôpital a vu sa subvention doublée et elle fait un très bon travail.

Mme GRAS :

Effectivement, cette association suit les enfants non seulement à l'hôpital, mais lorsqu'ils sont hospitalisés à la maison. Cela méritait un doublement de la subvention.

Mme BOELLE :

Versailles Portage est un service d'accompagnement et de portage qui est totalement gratuit pour les utilisateurs. La Ville le finance à hauteur de 16 000 euros, Versailles Grand Parc pour la même somme. Il y a ensuite des partenaires privés : par exemple la Société générale donnait jusqu'à présent 10 000 euros. D'autres apportent une aide autre que financière. Ainsi Vinci donnait des places pour mettre les véhicules et les mobylettes à l'abri. Les commerçants payent également des cotisations importantes, qui permettent la gratuité. C'est un service que nous souhaitons développer : il s'agit d'une action de réinsertion, avec actuellement deux permanents et cinq personnes en contrat aidé de deux ans au maximum qui font 28 à 35 heures par semaine. La réinsertion fonctionne très bien. Il y a eu 12 700 courses en 2007 et 14 560 en 2008, soit une forte augmentation, car nous avons demandé au service de fonctionner au mois d'août. Cela a rendu de grands services aux personnes âgées, et les pharmacies ont pu s'en servir. Cela permet, outre de rompre l'isolement des personnes âgées, de faire livrer ses courses gratuitement et donc de désengorger un peu les rues.

M. le Maire :

C'est un des aspects du soutien que nous apportons au commerce versaillais, comme aussi d'y avoir consacré le journal municipal. Madame BOELLE met en avant toutes les raisons de le soutenir.

Mme LEHERISSEL :

En commission, on a mentionné une nouvelle association, Médecins de rue. Mais il semble qu'elle ne fasse pas de maraude. Que fait-elle précisément ?

Mme BEBIN :

Cette association est en lien étroit avec les maraudes et assure des astreintes médicales : de la

sorte, quand les maraudes rencontrent des problèmes sanitaires lors de leur tournée, elles sont soutenues par des médecins. Je ne vous cache pas que ce n'est pas facile de trouver des médecins pour assurer ces astreintes.

M. le Maire :

Je souligne le travail des services de la Ville et des associations qui ont organisé une maraude chaque soir. Ces maraudes connaissent très bien les personnes qui vivent dans la rue. Je félicite Madame BEBIN et ceux qui s'y impliquent beaucoup. Il y a beaucoup de générosité à Versailles, qui s'exerce de façon discrète et efficace.

Enfin, Monsieur de LESQUEN a noté peu d'évolutions et considéré que nous étions un peu conservateurs en la matière. Nous l'assumons totalement, car, devant tant de générosité, il est bien difficile de dire à une association qu'on n'apprécie pas son travail. Elles font en général un travail de qualité. Bien entendu, si l'une d'elles ne répond plus à ses objectifs, nous baissons la subvention. Mais c'est très exceptionnel. Quant aux nouvelles associations, il faut qu'elles fassent leurs preuves. Vous avez également mentionné le travail fait par François-Xavier BELLAMY en ce qui concerne les scouts, quelle que soit la couleur de leur foulard : mais il était plus facile de normaliser les choses que de comparer des associations qui interviennent dans le domaine social, où l'on peut moins aisément considérer que le nombre de membres des associations est le bon critère.

Je remercie encore les associations, auxquelles nous sommes très attachés et que nous essaierons de soutenir au maximum, malgré la contrainte financière qui s'impose à nous.

Mme NICOLAS :

La fois prochaine, pourra-t-on développer les sigles pour nous aider ? Par exemple, nous ne savons pas ce qu'est l'AELJ.

Mme PIGANEAU :

Effectivement, je ne saurais plus développer ce sigle, qui doit correspondre en gros à une aide ou éducation à la lecture des jeunes. C'est une association qui s'occupe de l'heure du conte dans les bibliothèques.

M. le Maire :

Elle fait un travail intéressant, mais la remarque de Madame NICOLAS est pertinente.

M. de LESQUEN :

Monsieur FRESNEL n'était pas très sûr de ce que voulait dire CLSVS du GB (*sourires*) Il semblerait que cela signifie centre sportif de Versailles Satory...du groupement blindé...

Mme BOUQUET :

C'est le cercle social de la gendarmerie mobile de Satory qui fédère toutes les associations, club de vélo, de judo, et autres activités sportives.

M. le Maire :

Voyez que nous sommes une équipe pleine de ressources !

M. CASANOVA :

Tout cela montre un problème. Si on pouvait éviter de multiplier les sigles ! Cela ne vaut pas seulement pour la Ville, je pense à des revues de recherche. Nous vivons parmi les hiéroglyphes.

M. le Maire :

C'est tout à fait vrai et nous essaierons de développer le nom des associations la prochaine fois.

Le projet de délibération, mis aux voix est adopté avec cinq abstentions (groupe Versailles autrement – La gauche unie), Mmes de Crépy et Périllon ne participent pas au vote.

2009.01.04

Recensement rénové de la population – Modification des modalités de rémunération des agents recenseurs

M. FRESNEL :

Par délibération du 21 janvier 2004, la rémunération brute des agents recenseurs a été fixée comme suit :

« Le montant total de la dotation forfaitaire est divisé par le nombre d'agents recenseurs, pour fixer le montant maximum de la rémunération brute de chaque agent ;

- chaque agent recenseur percevra une rémunération brute se décomposant comme suit :

- une rémunération fixe, égale à la moitié du montant maximum et comprenant la rémunération des deux demi-journées de formation et la tournée de reconnaissance de l'agent recenseur,

- une rémunération variable versée à la fin des opérations de collecte, qui sera calculée en fonction de la qualité du travail fourni (tenue du carnet de tournée, délais de distribution et de récupération des imprimés, qualité des imprimés complétés par l'agent recenseur.»

Or, il s'avère que les deux demi-journées de formation s'effectuent en journée, pendant les heures de travail et que le personnel communal est, de ce fait, rémunéré par la ville.

En conséquence, il convient de modifier la délibération du 21 janvier 2004 comme suit :

- une rémunération fixe d'un montant de 800 euros brut qui sera calculée en fonction de la qualité du travail fourni, sachant que l'objectif demandé à chaque agent recenseur est de renseigner au moins 95 % des feuilles de logements. L'agent recenseur sera rémunéré comme suit :

800 € si le taux de feuille de logement non enquêté est inférieur ou égal à 5 %

650 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 5 et 6 %

600 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 6 et 7 %

550 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 7 et 8 %
500 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 8 et 9 %
450 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 9 et 10 %
400 € si le taux de feuille de logement non enquêté est supérieur à 10 %

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) *décide de modifier les modalités de rémunération des agents recenseurs ainsi qu'il suit :*

- une rémunération fixe d'un montant de 800 euros brut qui sera calculée en fonction de la qualité du travail fourni, sachant que l'objectif demandé à chaque agent recenseur est de renseigner au moins 95 % des feuilles de logements. L'agent recenseur sera rémunéré comme suit :

*800 € si le taux de feuille de logement non enquêté est inférieur ou égal à 5 %
650 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 5 et 6 %
600 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 6 et 7 %
550 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 7 et 8 %
500 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 8 et 9 %
450 € si le taux de feuille de logement non enquêté est compris entre 9 et 10 %
400 € si le taux de feuille de logement non enquêté est supérieur à 10 %*

2) *dit que la dépense sera prélevée et l'aide de l'Etat imputée sur les crédits figurant au budget de la Ville au chapitre 920 « services généraux des administrations publiques locales », article 022.0 « Etat Civil – Démographie ».*

Avis favorable des commissions concernées.

M. de LESQUEN :

Monsieur FRESNEL ne nous a pas expliqué pourquoi il fallait modifier un tableau de rémunération déjà fixé par une délibération précédente.

D'autre part, je voudrais savoir si le bruit qui court, selon lequel la population versaillaise augmenterait serait confirmé. Ce sera la première fois depuis au moins dix ans.

M. le Maire :

Je n'ai pas d'informations à vous communiquer.

M. FRESNEL :

Effectivement, le chiffre a légèrement augmenté et on serait passé à un peu plus de 89 000 habitants.

Sur le premier point, les modalités sont un peu différentes, car en 2004 le recensement était général et effectué par des agents non salariés de la commune. Cette fois ce sont des agents de la commune qui l'effectuent : on ne rémunère donc pas le temps passé en formation, pris sur le temps de travail, mais on institue une rémunération graduelle en fonction des résultats légèrement différente de celle de 2004.

M. de LESQUEN :

Sans vouloir être trop technique, je vous signale qu'un document qui nous est remis parle bien de 89 490 habitants, mais comme la définition de la population d'une commune varie, et que cela peut entraîner des différences de plusieurs milliers de personnes, ce n'est probablement pas la définition qui aboutissait à 85 000 habitants qui permet d'en trouver maintenant 89 000.

M. FRESNEL :

Il y a effectivement un changement selon qu'on comptabilise les étudiants sur leur lieu de résidence ou sur leur lieu d'étude, ce qui cette fois « favorise » Versailles. L'accroissement de population n'est donc peut-être pas ce qu'il paraît.

M. de LESQUEN :

Ce n'est pas dérisoire de se pencher sur la définition exacte.

M. le Maire :

En tout cas le document distribué est quand même positif, puisqu'il note une tendance à la hausse, alors que jusqu'à présent elle était à la baisse. S'il y a des problèmes de méthode, mieux vaut le savoir, mais il y a ce retournement de tendance, à vérifier.

Mme NICOLAS :

Puisque ce sont des agents de la Ville, ils travaillent en heures supplémentaires ?

M. FRESNEL :

Dans certain cas. Il y a tout un travail de remise des documents et de visites pendant les heures de travail. Mais dans certains cas ce sera en heures supplémentaires.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2009.01.05**Société PROLOG-UES – Création d'un logement d'insertion - 5 rue Girardon – Subvention pour surcharge foncière - Convention****M. BANCAL :**

La création de logements sociaux donne lieu à plusieurs dossiers. Il s'agit aujourd'hui de surcharge foncière, nous verrons plus tard la garantie d'emprunt.

La Société PROLOG-UES, structure de maîtrise d'ouvrage des associations Solidarités nouvelles pour le Logement (S.N.L), a signé une promesse d'achat pour l'acquisition d'un appartement, 5 rue Girardon à Versailles, dans le but de réaliser un logement financé en prêt locatif d'insertion (PLAI). SNL s'occupe de logements diffus pour des personnes qui ne sont plus en état de vivre dans leur logement et qu'elle encadre grâce à des professionnels et à des bénévoles afin de leur permettre de reprendre pied pour mener une vie autonome dans un logement normal. Ces bénévoles et leurs amis payent souvent une partie des fonds propres apportés par l'association. Leur travail est particulièrement utile.

Il s'agit d'un appartement composé de deux pièces, d'une superficie habitable d'environ 28,63 m².

Pour financer son opération, dont le coût total est estimé à 162 600,00 €, la Société PROLOG-UES a établi le plan de financement prévisionnel suivant :

- Prêt PLAI :	17 811,00 €
- FARIF (fonds d'actions régionales Ile de France)	9 974,00 €
- Subvention surcharge foncière Etat :	8 094,00 €
- Subvention surcharge foncière Ville :	10 740,00 €
- Subvention Région :	16 655,00 €
- Communauté de communes :	19 500,00 €
- Emprunt CDC :	1 000,00 €
- Emprunt 1 % :	25 000,00 €
- Fondation Abbé Pierre	16 260,00 €
- Fonds propres	<u>37 566,00 €</u>
Total :	162 600,00 €

La Société PROLOG-UES sollicite la ville de Versailles pour une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 10 740,00 €

Le versement de la subvention sera effectué de la façon suivante :

- 60 % sur constatation du début des travaux
- le versement du solde est subordonné à la justification de la réalisation des travaux et pourra être recalculé en fin d'opération, en fonction du prix de revient réel de l'opération. La subvention totale ne pourra pas excéder 10 740,00 €

La désignation des locataires se fera en commission d'attribution, dans le cadre du plan d'urgence pour le logement des plus démunis, sous le contrôle de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, avec la participation, entre autres, de la ville de Versailles.

Compte tenu de l'intérêt social de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de notre plan local de l'habitat (PLH) et du programme d'actions foncières et d'acquisitions immobilières pour lequel la ville de Versailles s'est engagée à l'acquisition ou à l'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, je vous invite à adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) décide d'accorder à la Société PROLOG-UES, Union d'Economie Sociale, dont le siège social est situé 25 rue Bouret à PARIS (75019), une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 10 740,00 € pour la création d'un logement financé en prêt locatif aidé d'insertion (PLAI), 5 rue Girardon à Versailles ;
- 2) approuve les dispositions de désignation des locataires en commission d'attribution dans le cadre du plan départemental d'urgence pour le logement des plus démunis, sous le contrôle de la direction département de l'action sanitaire et sociale, avec la participation, entre autres, de la ville de Versailles ;

- 3) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention s'y rapportant ;*
- 4) *dit que les crédits seront inscrits au budget de la Ville.*

Avis favorable des commissions concernées.

M. AUDIBERT :

Certes, ce système est très généreux. Mais il faut garder à l'esprit que malgré les efforts des associations impliquées dans ce genre de tâches, il y a de temps à autre des dérapages et certaines nuisances pour le voisinage. Cela ne met pas en cause le travail des associations, mais est lié aux personnes. Nous faisons donc une réserve sur ce sujet. Peut-être aurait-il été souhaitable, démocratiquement de consulter le voisinage.

Un autre aspect est financier. En 2007, la crise immobilière touchait déjà les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ; on savait qu'elle arriverait en France. Je ne sais pas si c'est une bonne idée pour une association d'acheter un appartement à Versailles en 2008. Elle aurait pu attendre un peu ; le prix aurait été moins élevé et cela aurait évité à la commune de Versailles de fournir une subvention de surcharge foncière.

Nous avons évoqué en commission la baisse des prix de l'immobilier à Versailles, qui est en cours. La notion même de surcharge foncière devrait donc disparaître. Il serait souhaitable qu'il y ait un peu de volontarisme en gestion, c'est-à-dire que les organismes d'HLM et les associations aient une gestion patrimoniale performante et cessent de faire appel systématiquement à la Ville au titre de la surcharge foncière. C'est une question de bon sens.

Pour ces deux raisons, nous nous abstenons.

M. BANCAL :

S'agissant du voisinage, les gens accueillis par SNL sont des personnes qui, si elles ne sont pas prises en charge par l'association, ne vont pas disparaître : elles seront dans la rue ou dans un autre logement. Ce que SNL apporte en plus, c'est que les voisins savent qu'ils peuvent aussi appeler le réseau de bénévoles. Celui-ci agit quand les personnes dont il s'occupe ont des soucis, mais aussi quand ils posent problème au voisinage.

Par ailleurs, il faudrait que le prix de l'immobilier baisse vraiment beaucoup pour qu'on se passe de surcharge foncière. On savait peut-être que les prix allaient baisser, mais cela fait cinq ou six ans qu'on le dit, on aurait donc pu attendre pendant un certain temps.

M. DEFRANCE :

Dans cette délibération, je vois un effort collectif de l'Etat, la Région, la commune, la communauté : le mot solidarité prend ainsi tout son sens et ce travail commun est efficace. On a le bon exemple de ce que la force publique peut faire pour aider les plus pauvres. C'est un symbole que de voter cette délibération. S'y opposer ou s'abstenir, ce n'est pas juste.

M. le Maire :

C'est un montage complexe. Aujourd'hui, devant la situation sociale et les circonstances économiques, il faut prendre en compte les gens qui sont en grande difficulté. Certes les questions de voisinage sont toujours délicates, mais elles se posent partout, pas spécifiquement dans ce type d'action. Pour nous, c'est un devoir de soutenir ce type de solidarité, car on sait bien que ce qu'il faut, c'est garantir le logement. Nous venons de parler du travail des associations auprès de ceux qui vivent dans la rue et qui sont en détresse. C'est ce type de situation qu'il faut éviter pour les familles et les personnes isolées qui sont à la frontière de la marginalisation.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec trois abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

2009.01.06

Fourniture de quincaillerie et de métaux destinés aux services municipaux – Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres

M.BERNOT :

Dans le cadre de notre politique qui consiste à toujours mieux informer la représentation municipale, nous avons mis en place de nouvelles dispositions. Cette délibération a trait à des sommes importantes, puisque c'est un marché de quatre ans, et qui fait l'objet de procédures formalisées. Jusqu'ici nous vous présentions ce qu'un jour Monsieur le Maire a appelé la délibération balai, c'est-à-dire un tableau d'ensemble, vu à une heure tardive et pas forcément avec le meilleur indice d'écoute. Cette délibération va disparaître. A la place, pour tous les marchés importants qui portent sur des montants supérieurs à 206 000 euros, et dont les procédures sont formalisées, vous aurez connaissance en amont, avant même le lancement de la procédure, de tous les éléments utiles : objet et opportunité du marché, choix techniques proposés – qui figurent dans le dossier de consultation des entreprises- et non plus un tableau a posteriori. Les délibérations seront rapportées par les adjoints de secteur, sauf pour les marchés transversaux que je rapporterai.

Cette délibération est la première du genre : on y trouve la décision de lancement du marché, le dossier de consultation des entreprises, que vous pouvez consulter au service des assemblées, le pouvoir à Monsieur le Maire de lancer le marché ou, en cas d'appel d'offres infructueux, de relancer la procédure, l'imputation des dépenses. Si vous le souhaitez, les adjoints de secteur répondront à vos questions.

Pour ce marché de quincaillerie – outils, boulons, vis etc. - et métaux, il s'agit de ce qui est nécessaire au centre technique municipal pour son fonctionnement, à flux tendus car bien sûr nous ne stockons pas ce genre de choses. Vous voyez qu'il y a aussi des échantillons pour le lot n° 1 car on teste notamment la qualité, car beaucoup de produits sont fabriqués dans des pays exotiques et mieux vaut s'assurer de la qualité de la marchandise. Michel BANCAL, qui a la tutelle du centre technique municipal peut vous en dire plus.

Chaque année, une part des travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments communaux est réalisée en régie par les ateliers municipaux, qui s'approvisionnent en matériaux auprès du magasin du Centre Technique Municipal.

Les marchés en cours actuellement avec la société Gervais pour la quincaillerie (lot n°1) et la société KDI pour les métaux (lot n°2) arrivent à expiration le 06 mars 2009. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation.

Compte tenu du volume de fournitures à acquérir, la procédure envisagée est un marché fractionné à bons de commande sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics. La durée du marché est fixée à quatre ans à compter de la date de notification.

Le marché est découpé de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Quincaillerie, pour un seuil minimum et maximum annuel de 45 000 à 130 000 euros HT
- Lot n° 2 : Métaux ferreux et non ferreux, pour un seuil minimum et maximum annuel de 7 000 à 20 000 euros HT.

La commission d'appels d'offre choisira le titulaire de chaque lot selon les critères pondérés suivants :

- La valeur technique de l'offre, au regard du mémoire technique présenté : 60%
- Le prix en fonction du montant estimé indiqué dans le détail quantitatif estimatif: 40%

Pour être en mesure d'acheter la qualité nécessaire aux différents chantiers de la Ville et d'être au courant des dernières évolutions technologiques, le critère prépondérant est le mémoire technique qui englobe la qualité des articles jugée sur la base des échantillons (lot n°1) ou les fiches techniques (lot n°2), le service commercial offert par le prestataire, le service après vente proposé, les modalités d'assistance technique, et l'organisation des visites du commercial.

Afin d'acheter au meilleur rapport qualité prix, nous avons classé le critère prix en deuxième position.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide de passer un marché à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour assurer la fourniture de quincaillerie et de métaux destinés aux services municipaux*
- 2) *adopte à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir et tous documents s'y rapportant ;*
- 4) *donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux ;*
- 5) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de la ville en section de fonctionnement.*

M. de LESQUEN :

Cette délibération est la première du genre et Monsieur BERNOT a eu raison d'insister sur son caractère novateur. Cette nouvelle procédure est la conséquence de la modification du code des marchés publics, dont je me félicite. Précédemment la « délibération-balai » n'avait guère d'intérêt puisqu'il n'était pas possible, à ce stade de remettre en cause ce qui avait été fait en amont. Désormais, nous pouvons faire des observations sur la procédure choisie. Ainsi, dans le cas particulier, je me réjouis qu'il s'agisse d'un appel d'offres ouvert et non d'un appel d'offres restreint.

M. le Maire :

La modification de procédure est une initiative prise par notre équipe. Il valait donc la peine d'en rappeler l'intérêt pour la transparence et la communication.

2009.01.07

Fourniture et livraison d'articles scolaires destinés aux écoles maternelles et élémentaires publiques, et à divers services municipaux - Avenant n° 1 modifiant les conditions de paiement au marché passé avec société BURO+ DIRECT

M. BERNOT :

Cette délibération s'inscrit dans la politique que nous menons pour rationaliser nos procédures administratives et faire des gains de productivité et des économies. L'achat de fournitures en est le champ d'application par excellence puisqu'il y a environ 700 factures par an pour un montant de 100 000 euros, et ce sont souvent de petites factures répétitives. Nous utilisons donc une procédure monétique, mise en place dans diverses villes et que nous voulons étendre progressivement. Lorsque nous avons passé le marché, cette procédure de carte d'achat n'était pas dans les clauses techniques particulières car nous ne voulions pas, en en faisant une condition impérative, limiter la concurrence. En effet de nombreuses entreprises ne travaillent pas encore ainsi. Buro + nous ayant indiqué qu'ils savaient le faire, nous avons décidé par avenant de passer à la carte achat.

Un marché concernant la fourniture et la livraison d'articles scolaires destinés notamment aux écoles maternelles et élémentaires publiques, et à divers services municipaux, a été conclu avec la société BURO+ DIRECT le 18 novembre 2008 pour une durée de trois ans à compter de la réception du bon de commande prescrivant le commencement des prestations. Ce marché prévoit dans son cahier des charges, un système de paiement classique sur remise de factures.

Depuis le décret du 26 octobre 2004, toutes les entités publiques (villes, communautés urbaines...) ont la possibilité de régler leurs fournisseurs par carte d'achat.

La carte achat est une carte de paiement détenue par un agent de la Ville. La carte achat permet à l'agent détenteur de la carte, de commander directement et de payer un fournisseur titulaire d'un marché public exécuté par carte d'achat.

Cette carte permet de réaliser de réelles économies de gestion en rationalisant le processus de paiement. Un opérateur bancaire choisi par la Ville paie le fournisseur dès la validation de la commande et émet une facture dématérialisée reçue par la Ville. Ne plus recevoir de factures papier simplifie l'organisation des achats de faible enjeu et récurrents de l'administration.

Elle ne peut être utilisée par un agent de la Ville qu'auprès des fournisseurs préalablement référencés c'est-à-dire :

- individuellement choisis par la personne responsable des marchés compétente ;
- qui entrent dans le dispositif d'achat par carte d'achat de la Ville,
- et qui acceptent la carte d'achat.

Elle permet d'organiser le transfert de fonds correspondant à l'achat de biens ou de services, sur le compte bancaire du fournisseur, dans des délais rapides. Ce transfert de fonds est réalisé actuellement par le Crédit Mutuel avec lequel la Ville de Versailles est en relation contractuelle (marché public d'émission de carte d'achat).

Ce système de paiement n'était pas prévu dans le marché initial des articles scolaires, mais la société attributaire BURO+ DIRECT, acceptant ce moyen de paiement, il est proposé de l'intégrer au marché par voie d'avenant pour les services de la ville qui pourraient régler le marché en carte achat. Cependant, tous les services n'ont pas encore de carte et donc le paiement classique par mandat administratif sera cumulé avec le paiement par carte qui représentera la majorité des commandes.

Pour modifier le système de paiement imputable à ce marché auprès des services utilisateurs pouvant mettre en place l'utilisation de la carte achat, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 au marché.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *approuve les termes de l'avenant n° 1 concernant le marché de fourniture et livraison d'articles scolaires destinés aux écoles maternelles et élémentaires publiques et à divers services municipaux, modifiant le système de paiement des fournitures du marché, à l'aide d'une carte d'achat,*
- 2) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents y afférents.*

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2009.01.08

Schéma d'aménagement de l'îlot de l'avenue de l'Europe - Marchés de définition - Choix des trois titulaires

M. le Maire :

Il s'agit d'un projet important dont nous avons déjà beaucoup parlé. La ville souhaite élaborer un projet urbain sur le site attenant à l'avenue de l'Europe. Pendant la campagne, nous avons défendu l'idée d'y faire un aménagement paysager où les Versaillais pourront se promener. Cela oblige à avoir un parking souterrain. Le troisième aspect est la réhabilitation du bâtiment de la Poste, qui va être vendu, et qui se prête très bien à une activité de type commercial, au carrefour des flux, notamment ceux des visiteurs du Château. En centre ville, en un lieu important pour notre image, nous avons voulu lancer un marché de définition pour que des équipes de concepteurs et d'architectes nous aident à bâtir le meilleur cahier des charges. Souvent, les projets urbains sont de mauvaise qualité car le cahier des charges n'est pas assez précis, ce qui laisse la voie libre à des dérapages, financiers esthétiques ou fonctionnels.

Afin de préciser les objectifs et les enjeux de cet aménagement, un marché de définition a été lancé le 16 octobre 2008 sur la base de l'article 73 du code des marchés publics. Ce marché a pour objet de confier à trois équipes de concepteurs, des études de définition permettant de développer différentes options programmatiques pour répondre aux besoins de la Ville de Versailles. Ces trois équipes seront rémunérées à un même montant fixé par la Ville à 65 000€TTC.

Par délibération du 23 octobre 2008, le conseil municipal a élu les membres de la commission d'appel d'offres relative à cette affaire. Il est rappelé que ces études porteront sur l'aménagement d'un espace public à définir et un parking souterrain, intégrés à l'environnement et, à ce titre, l'aménagement de l'avenue de l'Europe devra également être pris en compte.

A la suite des marchés de définition, une ou plusieurs opérations de maîtrise d'œuvre sont envisagées notamment une procédure de délégation de service public en concession pour la réalisation du parking. De même, il est prévu la passation de marchés, après remise en concurrence, pour la poursuite des études sur l'espace public et l'aménagement de l'avenue conformément à l'article 73 du code des marchés publics.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la ville a reçu 20 candidatures, y compris des plus grands noms de l'architecture et des paysagistes français, et la commission d'appel d'offres du

8 décembre 2008 a agréé 16 candidats. Après analyse des offres des candidats agréés, la commission d'appel d'offres du 6 janvier 2009 a retenu les 3 équipes suivantes :

- le groupement constitué avec l'agence Nicolas Michelin & Associés, mandataire ; Nicolas Michelin est le directeur de l'école d'architecture de Versailles, c'est un architecte important qui construit en France et à l'étranger et un « nom » dans la profession. Il est associé à Michel Corrajou, également très connu dans le secteur du paysage qui a fait l'école de Versailles, en a été une des têtes pensantes et a aménagé les rives de la Garonne à Bordeaux, dont toutes les revues ont montré des images.

- le groupement constitué avec la Sarl Michel Desvigne Paysagiste, mandataire ; Michel Desvigne est un paysagiste renommé qui va bientôt devenir président de l'école nationale du paysage. Il a à son actif des réalisations très importantes en France et à l'étranger.

- le groupement constitué avec le cabinet François Leclercq, mandataire. C'est également un cabinet renommé qui travaille dans toute la France.

Le fait que ce soit trois cabinets renommés fait évidemment plaisir pour l'image de notre ville. C'est la première fois où des noms de cette réputation internationale se manifestent. C'est aussi une assurance de la qualité de la réflexion. Nous avons même dû éliminer le grand prix d'architecture de cette année, Monsieur MANGIN, dont Monsieur de LESQUEN nous avait rappelé les écrits. Son dossier était moins détaillé et moins convaincant. Nous avons aussi éliminé dès le premier tour Patrick BOUCHIN, qui a réalisé l'académie équestre de Bartabas, car le dossier était incomplet.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *donne pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les trois marchés de définition relatifs à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de l'ilot de l'avenue de l'Europe, attribués par la commission d'appel d'offres aux groupements dont les mandataires sont l'agence Nicolas Michelin & Associés, la Sarl Michel Desvigne Paysagiste et le cabinet François Leclercq, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de la Ville au chapitre 908 : aménagement et services urbains – environnement ; article 824 : autres opérations d'aménagement urbain, nature 2031 : études, programme 2008111 : aménagement ilot avenue de l'Europe.*

M. de LESQUEN :

Sur ce projet très important je pense que la majorité municipale n'est pas tenue, à la virgule près, par ce qui figurait dans son programme électoral. Elle n'avait pas alors tous les éléments qu'elle pourra avoir et il faut garder l'esprit assez libre : ce n'est pas trahir ses engagements que de laisser libre cours à une certaine imagination sur un sujet aussi important.

Je lis qu'aujourd'hui la réflexion sur l'urbanisme commercial, qui vise à ramener le commerce en centre ville, tend à réaliser des projets d'envergure qui créent une synergie entre de multiples commerces. C'était l'idée que nous avons essayé de développer. Elle n'est pas en contradiction avec ce que vous proposez. Mais vous n'avez parlé de commerces que pour le bâtiment de la Poste et vous avez retenu dans les trois cabinets des paysagistes. Feront-ils autre chose que du paysage, feront-ils des propositions en matière commerciale ? Je crois vraiment que ce projet, à certains égards plus structurant que celui des Chantiers car il est central et capable de donner à Versailles ce véritable centre que la Ville n'a pas vraiment, à l'intersection de l'axe est-ouest et de l'axe nord-sud. Je voudrais qu'on ne contraigne pas trop les études, et qu'on insiste sur l'importance de la dimension commerciale à développer dans ce projet.

M. le Maire :

Je comprends votre réflexion, mais justement, si nous avons choisi cette méthode, c'est que le marché de définition permet de recueillir le maximum d'avis autorisés, plutôt que de lancer tout de suite le concours en faisant nous-mêmes le cahier des charges. Nous avons préféré avoir l'avis des gens qui sont des références et qui ont tous travaillé sur des projets urbains qui associent paysages et aspects commerciaux.

Pour notre part, nous voulons que cet espace soit convivial. De plus, il y a en face un mur un peu sévère, même s'il sera un peu amélioré par le nouveau bâtiment du panier fleuri. Il faut que ce soit un lieu de rencontre. Chacune des agences a un économiste dans son équipe, et ce type de questions sera posé. Il faut être ouvert, car croire posséder la science infuse est très dangereux. Dans ce travail qui va durer quelques mois, nous serons amenés à poser la question que vous évoquez.

A titre personnel, je suis sensible également au fait que nous sommes juste derrière les grandes écuries et que l'enjeu est aussi la respiration de cet espace et son lien avec le Château. Pendant le mois Molière, je me suis beaucoup battu pour faire revivre les cours arrière des Grandes écuries. Aujourd'hui, il y a l'académie équestre. Il faut considérer ce lieu comme un passage, un lien entre Ville et Château. Je ne dis pas que nous renonçons d'emblée à votre proposition, loin de là. C'est une dimension à intégrer dans la réflexion. Nous verrons d'ici quelques mois ce qui nous apparaîtra être la meilleure proposition et nous vous la soumettrons. C'est un processus itératif.

Mme NICOLAS :

Ce projet est intéressant, mais il y avait aussi celui de la ZAC des Chantiers. Il faut espérer qu'il ne sera pas oublié, puisque c'est aussi une priorité et même la première priorité.

M. le Maire :

C'est juste. Nous avons à conjuguer l'envie d'avoir de la construction contemporaine à la hauteur de notre passé, ce qui, à Versailles, est très difficile, et la nécessité de ne pas augmenter la pression fiscale. IL est clair que, pour les Chantiers, c'est aujourd'hui le problème. Je vous ferai part des évolutions. La ZAC est une priorité, mais c'est aussi une priorité pour nous de ne pas endetter excessivement Versailles. Comme vous le savez, le coût pour la Ville est très élevé, soit 45 millions ramenés à 37 millions après récupération de la TVA. Il faut ramener ce chiffre énorme à notre capacité d'emprunt pour les investissements nouveaux chaque année. Or nous tenons beaucoup à faire un gymnase à Jussieu, à réaménager Richard Mique, aménager le boulevard de la reine. On ne peut pas augmenter la pression fiscale – car à 37 millions, c'est mécanique - et en plus sacrifier tout le reste. Si nous nous battons dans des conditions difficiles avec beaucoup d'énergie pour sortir de cette situation de façon positive, c'est que cette somme est disproportionnée, d'autant que la Ville est amenée à financer à 70 % un parking à dimension régionale et aussi à 70 % la gare routière. Celle-ci est utile pour les villes environnantes. Nous acceptons de financer les aménagements autour de cette gare, mais financer des aménagements qui sont de l'intérêt des autres communes et pas de l'intérêt direct de Versailles nous pose un problème majeur. C'est la situation que nous avons à résoudre, et nous serions très heureux si nous pouvions nous en dispenser. Mais les Chantiers restent un sujet de première importance, une obsession même pour notre équipe.

M. DEFRANCE :

Quand on parle de centre commercial à Versailles, cela me fait peur. Nous avons quand même des petits commerces de proximité et de qualité. Je ne voudrais pas que l'arrivée de grands groupes signifie leur mort. Ce projet a ses qualités, mais dans la situation économique difficile actuelle, il faut être attentif au sort de nos commerçants.

M. le Maire :

Je vous remercie tous de vos remarques, car c'est exactement ce que nous voulons ; prendre en compte tous ces paramètres. Nous avons voulu avoir une dynamique commerciale, mais je suis très attaché aux petits commerces. La qualité d'une ville comme Versailles tient à ses artisans et ses petits commerçants. L'opération rue du maréchal Foch par exemple va dans ce sens, car le mur donnait une impression minable. La première personne qui a eu la gentillesse de m'appeler pour me remercier, c'est le coiffeur. Il m'a dit que c'était important. Je crois qu'il faut défendre la qualité de notre Ville, son artisanat, et même développer l'artisanat d'art qui est une richesse majeure.

Pour gérer tous ces problèmes, la voie est difficile. Réfléchir avec les meilleurs esprits que nous avons en France nous aidera pour vous proposer un cahier des charges digne de Versailles et de son histoire.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2009.01.09**Autorisation de signer les marchés supérieurs à 206.000 €HT****Choix de la commission d'appel d'offres****M. BERNOT :**

Comme je l'ai expliqué, c'est une des dernières délibérations de ce genre.

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les titulaires choisis par la commission d'appel d'offres.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés listés ci-dessous ainsi que tous documents y afférents ;

2) dit que le montant de la dépense correspondante est inscrit aux crédits du budget de la Ville

Objet du marché	Choix faits par la CAO				
	Date de la CAO	Procédure	Nom des titulaires	Durée du marché	Montants des marchés
Réhabilitation de l'immeuble impasse du débarcadère	10/12/08	MN	Lot 2 : les charpentiers de Paris Lot 3 :Lagrange Lot 4 :Stabi Ciam	Pour tous les lots, 12 mois à compter de la notification du lot 1	Lot 2 : 28 413.50 HT soit 33 982.55 €TTC Lot 3 : 63 400 €HT soit 75 826.40€TTC Lot 4 : 64 375.90€ HT soit 76 993.58 € TTC

Objet du marché	Choix faits par la CAO				
	Date de la CAO	Procédure	Nom des titulaires	Durée du marché	Montants des marchés
			Lot 5 : les charpentiers de Paris Lot 7 : Lacour Lot 8 : Coprom construction Lot 9 : Morel Lot 10 : Tournois Lot 11 : Laumax		Lot 5 : 161 200 €HT soit 192 795.20 € TTC Lot 7 : 14 652.60€HT soit 17 524.50€TTC Lot 8 : 17 497 €HT soit 20 926.41€TTC Lot 9 : 126 768 €HT soit 151 614.53 € TTC Lot 10 : 66 405 €HT soit 79 420.38 €TTC Lot 11 : 56 190€HT soit 67 203.24€TTC

Après le lot n° 1 dont il a été question en décembre, voici les autres lots concernant les travaux de l'impasse du débarcadère : sauf difficulté particulière, la police municipale devrait pouvoir s'installer dans ses nouveaux locaux en février 2010.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité de la communauté de communes de Versailles grand parc

M. le Maire :

Normalement, ce rapport d'activité aurait dû vous être présenté plus tôt. Il a été adopté un peu tardivement par la communauté. Celle-ci travaille beaucoup sur la possibilité de passer à la communauté d'agglomération, avec une taxe professionnelle unique pour les 11 communes. D'autre part, le passage à une communauté d'agglomération passe aussi par un élargissement des compétences, qui peut être faible ou plus important, mais cela demande nombre d'études préalables.

D'autre part, passer à la communauté d'agglomération oblige à abandonner la règle une commune-une voix. Certains collègues maires veulent la maintenir, mais pour Versailles il est impensable de ne pas passer alors à une pondération des voix. Versailles représente 51,6 % de la population du Grand Parc et elle doit donc avoir un nombre de délégués supérieur aux petites communes, comme Toussus.

Nous travaillons ensemble dans un très bon esprit, les maires et les directeurs de service et je remercie Monsieur FAUVEAU qui fait un excellent travail de coordination. Il n'y a pas de solution préétablie et le terrain est mouvant, en raison des réflexions de la commission BALLADUR. Les prendre en compte sera un critère pour aller plus ou moins vite dans cette évolution.

M. de LESQUEN :

Ce rapport, effectivement arrive un peu tard. Cela ne vient pas atténuer le déficit démocratique de la communauté de communes que de recevoir en janvier 2009 le rapport d'activité 2007.

La lecture rapide qu'on peut en faire montrer bien tous les inconvénients de cette forme d'intercommunalité. Bien entendu, il faut que les communes coopèrent, et personne ne le remet en cause ; La discussion, depuis le début, porte sur la nécessité de créer un nouvel étage administratif. L'idée de transformer la communauté de communes en communauté d'agglomération n'est pas forcément judicieuse car elle aggraverait l'épaisseur de cette structure et le côté technocratique et éloigné de citoyens de cette communauté.

S'agissant de la taxe professionnelle, on peut la mettre en commun dans une communauté de communes, et c'est obligatoire pour la communauté d'agglomération. Mais cela n'aurait d'intérêt – pour Versailles que si Vélizy, Le Chesnay ou les deux faisaient partie de la communauté. Ce n'est pas le cas. Au-delà des critiques de principe qu'on peut faire sur cette structure supplémentaire, critiques confirmées par les rapports multiples comme celui de la Cour des comptes, le découpage territorial n'est pas adapté. Faire une communauté sans le Chesnay est absurde. Cette ville est très proche, géographiquement, économiquement et socialement, de Versailles et toute coopération poussée à l'avenir passe par un rapprochement avec Le Chesnay. Vous le direz que les gens du Chesnay n'en veulent pas. Peut-être faudrait-il faire comme en Belgique et créer un parti rattachiste !

M. le Maire :

Il est vrai que l'intercommunalité pose beaucoup de questions, et d'ailleurs la réflexion à ce sujet au niveau national est pour le moins difficile. Une évidence est que, depuis plusieurs années, l'Etat, quel que soit le Gouvernement, pousse à l'intégration. Et aujourd'hui, on perd beaucoup d'argent à être une communauté de communes de très grande taille. Or avec 160 000 habitants, nous sommes la plus grande communauté de communes en France. Les mécanismes de calcul de la DGF, qui alimente le budget de nos communes et y prend de plus en plus d'importance en raison du passage progressif de nombreuses compétences d'Etat vers les communes, sont fonction du degré d'intégration. Plus les compétences sont partagées plus on reçoit de DGF. Notre communauté du grand parc aujourd'hui reçoit cinq euros par habitant. En communauté d'agglomération, nous aurons immédiatement 40 euros par habitant. Or la DGF représente le tiers du budget du Grand parc. Il y a là une forte pression à l'intégration que nous sommes obligés de prendre en compte.

Bien entendu, on ne passe pas à une communauté d'agglomération seulement pour des raisons budgétaires. Il faut avoir un projet commun. Il me semble que, dans le grand parc, en vivant avec mes dix collègues cette aventure collective, nous voyons bien que nous avons des intérêts communs à travailler ensemble, notamment dans le secteur économique. Versailles est la seule commune de plus de 50 000 habitants, ce qui fait une grosse différence avec les autres communes. Mais même avec 87 000 habitants, nous ne sommes pas au niveau suffisant pour attirer des entreprises. De plus nous sommes très contraints par le foncier, même si nous avons des perspectives à l'avenir avec le départ de certaines activités militaires, ce qui de toute façon prendra du temps. Or les communes voisines ont souvent des terrains importants disponibles ; Si l'on passe à une taxe professionnelle unifiée, certaines communes proches pourront accueillir des entreprises. C'est donc une évolution gagnant-gagnant.

Cela étant, je ne veux pas imposer une vision. Elle doit être partagée par onze maires, et beaucoup de questions restent à traiter. Nous le mènerons dans les semaines à venir.

Vous posiez une dernière question...

M. de LESQUEN :

Mais vous ne pouvez pas répondre à la place du Chesnay.

M. le Maire :

En effet. Ce que je peux dire, c'est que, depuis des mois, nous avons fait des efforts pour aplanir une tension d'ailleurs largement relayée par la presse. J'ai proposé au maire du Chesnay d'avoir une présidence alternée de l'hôpital qui est sur cette commune, d'autant que le maire est un ancien médecin urgentiste qui y a exercé. C'est lui qui a assumé la présidence d'abord, et je la prendrai dans quelques semaines. Ce travail en commun crée une ambiance bien meilleure. Mais je lis notre bonne presse locale et j'ai pu constater que lors de ses vœux, notre voisin du Chesnay avait dit qu'il n'était pas encore disposé à entrer dans la communauté du Grand Parc. Les choses peuvent évoluer et elles évolueront si l'on montre que la communauté a un vrai dynamisme économique. Mais j'insiste aussi sur le fait qu'actuellement nous sommes dans une période très compliquée pour ce type d'évolution car le terrain institutionnel est très mouvant. Nous serons très attentifs à ce que le Parlement va décider. Il se peut très bien, à ce que je lis, que d'ici quelques mois, il impose que l'on prenne plus nettement en compte les différences de population, car il y a là aussi des aspects fiscaux. Nous verrons ce qui est décidé, notamment pour les grandes villes, et nous nous adapterons.

M. CASANOVA :

Le passage à la communauté d'agglomération présente des aspects positifs. Mais nous pensons qu'il faut une extrême vigilance. Si l'on va constamment dans ce sens, avec des pressions, ou en nous appâtant financièrement, que deviendrait l'autonomie communale ? Le Parlement va peut-être intervenir, mais nous souhaiterions que les élus communaux soient associés au moins à l'information sur les évolutions possibles. Se pose en effet également toute la question des structures démocratiques qu'il faut préserver. La communauté de communes même si elle apporte moins de taxe professionnelle présente un caractère plus démocratique – même si effectivement on peut discuter du fait que Toussus et Versailles ait chacune une voix.

Ensuite, je souhaite que mes inquiétudes soient vaines, mais il faut surveiller le processus en cours en ce qui concerne la taxe professionnelle : se poursuivra-t-il même dans le cadre d'une communauté d'agglomération ?

Enfin, le rapport indique qu'il est prévu la construction de 4914 logements dont 1461 logements sociaux sur le territoire du Grand Parc. Pourra-t-on nous donner une idée de la répartition selon les communes ?

M. le Maire :

Je crois aussi qu'il est important de préserver la commune. Monsieur BALLADUR a, me semble-t-il, proposé que les deux niveaux de compétence générale soient l'intercommunalité et la région. Je ne suis pas du tout convaincu. Pour moi, le niveau de compétence générale reste la commune, et dans le cadre des réflexions actuelles, je maintiendrai toujours cette position. Les citoyens ne comprendraient pas le fonctionnement d'une communauté urbaine à compétence générale. Ils sont attachés à leur commune. Mais beaucoup de parlementaires partagent ce souci et je serai surpris que le Sénat laisse la structure inter communale acquérir la compétence générale.

S'agissant des logements, stimuler la construction est un des points importants de la politique du Grand Parc. Nous y sommes aidés par la politique du Conseil général avec lequel nous avons conclu un CDOR, en plus de celui conclu par la Ville. Nos objectifs sont très ambitieux. Le CDOR répond un mécanisme très complexe : l'aide apportée aux communes et à l'intercommunalité tient à l'accélération de la vitesse de construction par rapport à l'époque de référence 2000-2004. C'est ce type de calcul qui a conduit à être très ambitieux, or il faut bien le dire, il y a maintenant un décalage entre ces ambitions et la réalité. Pour 2007, sur 216 logements pour l'ensemble de l'intercommunalité, il y en avait 63 pour Versailles, pour un total de 555 000 euros.

M. DEFRANCE :

Pensez-vous que le prochain rapport nous sera fourni plus tôt ? Celui-ci était vraiment très tardif.

M. le Maire :

Ce n'est pas bien, j'en suis d'accord. Evidemment, nous partageons cette observation et je l'ai dit aux services. La prochaine fois, on présentera le rapport d'activité en même temps que nous examinerons le compte administratif. Vous l'aurez donc en temps utile.

M. VOITELLIER :

Puisque nous parlons des services et qu'on pointe souvent les trains qui n'arrivent pas à l'heure, je tiens à souligner ce qui fonctionne bien : pendant la fin de l'année, les services de la voirie et de l'environnement ont travaillé la nuit par des températures très basses pour dégager les rues de Versailles au petit matin.

M. le Maire :

On peut en effet les applaudir (*applaudissements*).

Une dernière annonce : Monsieur DARCOS, ministre de l'Education, sera parmi nous lundi pour les Olympiades de la lecture, organisés par François-Xavier BELLAMY avec l'aide de Mireille GRAS.

La séance est levée à 21 heures.

ANNEXES

Délibération n°2009.01.03 : Subventions aux associations et autres organismes pour 2009

Rapport d'activités 2007 de Versailles Grand Parc

S O M M A I R E

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibération du 21 mars 2008)	1281
Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2008	1282
Annexes	1310

DECISIONS

DATES	N°	OBJET	
5 décembre 2008	2008/337	Animation jeux aux centres de loisirs maternel et primaire Dunoyer de Ségonzac et Village de Montreuil dans le cadre de la journée des droits de l'enfant	1281
9 décembre 2008	2008/338	Contrat avec l'association "Spectacles pour enfants Berlingot" pour une représentation à la maison de quartier de Montreuil-Près aux Bois	1281
9 décembre 2008	2008/339	Contrat avec l'association "Sans Relâche" pour un spectacle à la maison de quartier de Montreuil-Près aux Bois	1281
10 décembre 2008	2008/340	Ateliers de peinture à l'encre de Chine pour les élèves de l'école élémentaire Pierre Corneille	1281
10 décembre 2008	2008/341	Mission d'assistance à la négociation dans le cadre de l'expertise technique, financière et juridique du réseau de chauffage urbain - Marché négocié complémentaire conclu avec le groupement Envinergie/BBJ Environnement/Finance Consult/SCP Sartorio et associés	1281
10 décembre 2008	2008/342	Traitement des déchets sableux - Marché à procédure adaptée conclu avec la société ECOPUR	1281
10 décembre 2008	2008/343	Spectacle pour les élèves de la maternelle Dunoyer de Ségonzac	1281
12 décembre 2008	2008/344	Convention de collaboration avec "La compagnie de la reine" pour une animation destinée aux enfants de la maison de quartier Clagny-Glatigny	1281

12 décembre 2008	2008/345	Convention avec Ti-Art Compagnie pour une représentation de la chorale "Chants du Monde" à la maison de quartier de Clagny-Glatigny	1281
12 décembre 2008	2008/346	Contrat avec Apma-Musique pour un spectacle musical à la maison de quartier de Clagny-Glatigny	1281
16 décembre 2008	2008/347	Vérifications périodiques de conformité des installations électriques, des appareils de levage, ascenseurs et monte-charge, des systèmes de sécurité incendie, des bâtiments et engins communaux et du CCAS - Marché à procédure adaptée passé avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION IDF	1282
22 décembre 2008	2008/349	Contrat relatif à la fourniture de gaz pour la crèche du jeu de l'Oie conclu avec GDF	1282
22 décembre 2008	2008/350	Contrat relatif à la conception et la réalisation d'une nouvelle maquette pour le guide pratique de la ville de Versailles conclu avec HERMES COMMUNICATION	1282

La décision n°2008/348 est annulée.

DELIBERATIONS

2009.01.01	Prise en charge des frais engagés au titre du mandat spécial pour se rendre à Verdun	1282
2009.01.02	Exercice 2008 – Budget annexe du service de l'assainissement - Décision modificative n° 1	1283
2009.01.03	Subventions aux associations et autres organismes pour 2009	1287
2009.01.04	Recensement rénové de la population – Modification des modalités de rémunération des agents recenseurs	1294
2009.01.05	Société PROLOG-UES – Création d'un logement d'insertion - 5 rue Girardon - Subvention pour surcharge foncière - Convention	1296
2009.01.06	Fourniture de quincaillerie et de métaux destinés aux services municipaux – Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres	1299
2009.01.07	Fourniture et livraison d'articles scolaires destinés notamment aux enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques, et à divers services municipaux – Avenant n°1 modifiant les conditions de paiement au marché passé avec la société Buro+ Direct	1301
2009.01.08	Schéma d'aménagement de l'ilot de l'avenue de l'Europe – Marché de définition – Choix des trois titulaires	1302
2009.01.09	Autorisation de signer les marchés supérieurs à 206 000 €HT – Choix de la commission d'appel d'offres	1305